

des communes, et aucunement à la suite de pressions ou de représentations. (*Applaudissements*)

M. Allard: Monsieur le président, je vous ferai remarquer d'abord que l'intervention n'est pas une question de privilège. Si l'honorable député désire reparler sur ces amendements, il a le privilège de le faire. Mais j'ai bien compris, étant à la Chambre, que le très honorable premier ministre lui a demandé ou l'a invité à retirer son amendement. Si ce n'est pas là une pression, si ce n'est pas là une requête ou une demande, c'est bien à la suite de l'invitation du premier ministre que l'honorable député de Lévis, ayant pris une telle initiative l'autre jour, a aujourd'hui retiré son amendement.

[Traduction]

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous approchons de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire; je me demande si les députés qui, je le sais, sont contrariés par cette question, qui devrait être débattue plus tard, dans une atmosphère plus calme, alors que chacun devrait avoir la chance d'exprimer son opinion, n'apporteraient pas leur collaboration? Comme nous en sommes au dernier article, nous pourrions peut-être adopter le projet de loi. Ne pourrions-nous faire subir dès maintenant les trois lectures au bill et passer à d'autres travaux?

• (6.00 p.m.)

[Français]

M. Allard: Monsieur le président, je crois que la meilleure manière de collaborer pour l'expédition rapide de ce projet de loi et de l'amendement, c'est de laisser terminer les honorables députés qui ont la parole afin qu'ils puissent terminer leur argumentation. Nous ne voulons pas faire d'obstruction, mais si l'on trouve que nous avons une certaine ardeur dans la voix et dans la réaction, c'est justement avec chiffres à l'appui que nous disons, encore debout en cette enceinte et regardant tous les honorables députés: c'est depuis 100 ans qu'on exerce de la discrimination et de l'injustice à l'égard des Canadiens français et qu'on les a mis à l'écart des principaux organismes de la Couronne et du fonctionnarisme fédéral. Nous sommes ici pour demander justice en toute lumière et de bonne foi, et c'est pourquoi les honorables députés devraient enfin appuyer un amendement comme celui-ci, qui ne créera pas de désunion. En quoi le fait de consacrer, dans un texte de loi, un état de faits qu'on nous demande d'accepter simplement comme usage peut-il créer de la désunion? C'est un argument très faible auquel nous ne pouvons souscrire. Et c'est pourquoi, en terminant, pour laisser la parole à d'autres députés, je de-

mande l'appui de la Chambre pour cet amendement et je dois dire que j'ai été heureux d'appuyer le sous-amendement de l'honorable député de Lapointe.

M. le président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le sous-amendement?

M. Langlois (Mégantic): Monsieur le président, c'est la première fois que je prends la parole sur un sujet comme celui-ci, en cette enceinte.

M. le président: A l'ordre! Comme il est six heures, et afin de permettre à tous les députés de considérer les mesures inscrites au nom des députés, je dois quitter le fauteuil.

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 6 heures, il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Vancouver-Burrard (M. Basford): Les ressources hydrauliques—Vente d'eau canadienne; le député d'Hamilton-Sud (M. Howe): La santé et le bien-être—Demande de subvention pour les enfants retardés et déséquilibrés; le député de Greenwood (M. Brewin): La constitution canadienne—Étude proposée par un comité parlementaire.

Comme il est 6 heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés et les bills publics.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

«INTERNATIONAL PIPE LINE COMPANY»

La Chambre reprend l'étude, ajournée le jeudi 10 mars, sur la motion de M. Wahn, en vue de la 2^e lecture du bill n^o S-10 concernant l'*International Pipe Line Company*.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ce bill a été discuté à plusieurs reprises et j'aimerais pouvoir étudier la façon de procéder qu'on adopte ici et les raisons fondamentales de cette proposition qu'on nous demande d'appuyer.

Je m'oppose à ce bill dans son libellé actuel et je crois qu'il faudrait l'étudier davantage. Le raisonnement que la compagnie met de l'avant, c'est qu'on devrait lui permettre de fractionner ses actions pour les rendre plus accessibles au grand public. Je constate cepen-